



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**N° DREAL - UID11- 2017-39 EXTRAIT D'ARRETE PREFECTORAL
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté préfectoral actualisant les prescriptions techniques applicables aux installations de purification de concentrés uranifères et de fabrication de tétrafluorure d'uranium exploitées par la Société AREVA NC situées sur le territoire de la commune de NARBONNE et autorisant l'exploitation d'une unité complémentaire dénommée TDN (Traitement des Nitrates)

L'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11- 2017-39 du 8 novembre 2017 autorise la société AREVA NC dont le siège social est situé - Tour AREVA - 1 place Jean Millier - 92400 COURBEVOIE - à poursuivre l'exploitation des installations de purification de concentrés uranifères et de fabrication de tétrafluorure d'uranium et à créer une unité complémentaire dénommée TDN au sein de son site situé dans la zone industrielle de Malvési sur la commune de NARBONNE.

Une copie intégrale du présent arrêté est tenue à la disposition du public dans les mairies de NARBONNE, CUXAC D'AUDE et de MOUSSAN et à la préfecture de l'Aude – Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale.

Carcassonne, le 8 novembre 2017
le Préfet

signé

Alain THIRION